

J'emménage dans un logement équipé d'un compteur à budget. Puis-je utiliser la carte de l'occupant précédent ?

Notre réponse

Non !

Lorsque vous emménagez dans un logement équipé d'un compteur à budget, n'utilisez jamais la carte de l'ancien occupant ! Sinon vos consommations seront facturées à son nom.

Si vous souhaitez pouvoir utiliser le compteur à budget, prévenez votre fournisseur. Ce dernier contactera le Gestionnaire de réseau de distribution qui vous fournira une carte à votre nom. Il est possible qu'un délai soit nécessaire pour que vous ayez une carte de rechargement.

Références légales

Documents type

Date de mise à jour: Mardi 25/04/23